

Une formation pratique animée par des experts pour vivre une expérience de mise en situation pour préparer les entreprises professionnels

# Bien mener un entretien professionnel

La conduite des entretiens professionnels périodiques répond certes à une obligation légale, faisant l'objet de sanctions, mais constitue surtout un outil de bonne gestion des ressources humaines et permet d'assurer un management de qualité.

L'objectif de la formation est de revenir sur les grands principes applicables en la matière et de vivre une expérience de mise en situation permettant de simuler un entretien professionnel.

## OBJECTIFS

S'approprier les bonnes pratiques : présentations des difficultés et écueils à éviter, accompagner les participants dans la conduite d'un entretien professionnel.

### INTERVENANT

François Millet  
Cabinet d'avocats BARTHELEMY

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, DRS, RRS, RRH, juriste d'entreprise,
- Responsable QVT, etc.

### PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- études pratiques
- Mises en situation
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Supports de formation remis

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation
- Questions orales

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation est l'occasion de rappeler les obligations légales et la périodicité des entretiens professionnels afin de mieux les appréhender et d'identifier les obligations légales de l'entreprise et des salariés. L'objectif est de proposer une méthode efficace de conduite des entretiens professionnels, adaptée à la situation de chaque entreprise.

Chaque sujet abordé sera par conséquent adapté aux spécificités de l'activité ou de l'organisation de chaque entreprise afin de satisfaire au mieux aux besoins des participants et de leur permettre de déployer les modalités adéquates à leur entreprise.

### 1. Rappel du cadre légal et réglementaire applicable aux entretiens professionnels

- Typologie des entretiens
- Périodicité
- Objectifs recherchés pour chaque entretien
- Sanctions encourues

### 2. Mise en situation pratique

- Simulation d'entretiens professionnels
- Cas particulier des forfaits en jours

### TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 300 € HT  
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 500 € HT

### INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris  
01 44 55 35 00 - mzo1li@cgi-cf.com

**DATE**

**7 juin 2022**

**de 9h30 à 13h00**

Format mixte : présentiel /  
distanciel

CGI 29-31 rue Saint-  
Augustin 75002 Paris



**A RETOURNER A LA CGI – Muriel MEZENEN ZOLLI**  
**18 rue des Pyramides 75001 Paris**  
**mzolli@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ TELECOPIE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

ASSISTERA à la journée de formation : « **Bien mener un entretien professionnel** » le **7 juin 2022** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel     en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site [www.cgicampus.fr](http://www.cgicampus.fr) )

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :**

- soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00) **Merci de cocher le montant vous concernant:**

**300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

**500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.**

**Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !**

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

Vous gérez vous-même votre budget de formation

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*